



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Nantes, le 05 OCT. 2023

Mission énergie et changement climatique, David DU CHELAS
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
nos réf : DDC/MECC/2023.65

Madame la présidente,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes Sèvre et Loire.

Votre projet présente l'ensemble des attendus réglementaires sur la forme (un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation).

Le **diagnostic** est de bonne qualité. Une analyse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces aurait cependant permis de mieux prioriser un ensemble d'objectifs territorialisés.

La présentation et la justification très synthétiques de la **stratégie** ne permettent pas d'apprécier pleinement les efforts à consentir par l'ensemble des secteurs d'activités pour atteindre les objectifs que vous vous fixez.

Le **plan d'action** est varié et couvre les quatre enjeux prioritaires identifiés dans le porté à connaissance de l'État (mobilités, adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables et séquestration carbone). Les fiches actions sont détaillées avec des moyens financiers et une planification présentés.

Je salue les actions en faveur des **mobilités** actives et des alternatives à la voiture individuelle et je vous encourage à renforcer les liens avec les territoires voisins, notamment avec l'agglomération nantaise au sein de laquelle travaillent beaucoup d'habitants de votre territoire.

Je note positivement la place importante tenue par l'**adaptation au changement climatique** dans votre PCAET sur des enjeux particulièrement sensibles au sein de la CCSL : l'eau, la forêt, l'artificialisation des sols et la biodiversité. Globalement, il paraît nécessaire de vous appuyer autant que possible sur les solutions fondées sur la Nature (SFN) pour concourir à l'adaptation de votre territoire. Notamment, sur la question de la ressource en eau, votre diagnostic préconise de favoriser l'hydraulique douce, le libre écoulement des eaux et l'infiltration à la source. En ce sens, dans le cadre de l'étude sur la mise en place de retenues collinaires, et en cohérence avec l'élaboration des PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau); je vous invite à intégrer dans votre réflexion l'ensemble des solutions permettant de préserver les équilibres naturels. J'attire votre attention sur l'intérêt d'associer les services de l'Etat en charge de ces sujets, en amont de ces démarches. Je salue votre engagement dans un Projet Alimentaire Territorial et votre volonté d'adhérer au dispositif Territoire Engagé pour la Nature.

Vous avez réalisé une étude de potentiel de **développement des énergies renouvelables** et votre plan d'action met l'accent sur le solaire photovoltaïque et l'agrivoltaïsme. Je vous encourage à compléter votre approche multi-filières, en lien avec les communes, dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, et de prendre en compte les récentes évolutions réglementaires (agrivoltaïsme). Comme vous le prévoyez, il paraît nécessaire de mobiliser la société civile autour de ces enjeux, en accompagnant notamment les initiatives citoyennes pour le développement de projets de production d'ENR.

Je salue par ailleurs les actions prévues pour le secteur du bâtiment et de la rénovation énergétique ainsi que les réflexions spécifiques menées sur les filières locales de matériaux biosourcés.

Pour une bonne appropriation de votre plan par l'ensemble des acteurs de votre territoire, je vous incite à poursuivre le travail conséquent de mobilisation engagé lors de son élaboration.



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

En synthèse, vous trouverez ci-après les éléments à intégrer pour la conformité réglementaire de votre projet :

- Intégrer des objectifs chiffrés en termes de réduction des polluants atmosphériques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que leurs déclinaisons sectorielles ;
- Estimer les possibilités de séquestration nette de carbone à l'horizon 2030, puis 2050 et définir des objectifs anticipant les effets du changement climatique (réduction de la croissance des arbres par exemple). Pour ce faire, l'ensemble des puits carbone mobilisables sur votre territoire peut être valorisé : forêts, sols agricoles, zones humides, mais également puits artificiels (matériaux biosourcés notamment) ;
- Lever les incohérences entre les différents éléments chiffrés de vos documents (baisse des consommations énergétiques, production ENR, et réduction des émissions de GES) ;

En complément, voici des pistes d'amélioration permettant d'assurer la cohérence de votre plan avec les politiques en cours au niveau national et régional :

- Actualiser le diagnostic avec les dernières données disponibles (BASEMIS V7) en lien avec les dernières évolutions de la planification air/énergie/climat au niveau régional (SRADDET) et national (SNBC2).
- Stratégie :
 - Reprendre dans la stratégie les leviers mis en avant dans le diagnostic climat pour assurer une meilleure résilience du secteur agricole, en lien avec les professionnels du secteur ;
 - Renforcer l'ambition sur la sobriété des usages de l'eau, incluant des réflexions sur la tarification incitative ;
 - Valoriser la stratégie de sobriété foncière, entre autres dans une optique de stockage carbone, de meilleure infiltration de l'eau et de préservation de la biodiversité, en lien avec le secteur du bâtiment.
- Plan d'action :
 - Compléter les fiches actions par une priorisation de celles-ci ;
 - Mettre en place et renforcer les partenariats pour que des actions soient portées directement par des acteurs du monde économique, associatif ou des chambres consulaires ;
 - Étayer les réflexions sur la réduction du besoin de mobilité (tiers lieux, téléactivités, ville des courtes distances...);
 - Étudier la possibilité de réaliser un plan de mobilité (PDM) simplifié qui serait adapté à votre territoire car plus opérationnel ;
 - Enrichir le travail sur les indicateurs de manière à ce qu'ils permettent de juger de l'atteinte des objectifs : utiliser des ratios pour évaluer les évolutions de pratiques, par exemple.
- Afin que le PCAET soit source d'adhésion des acteurs, travailler sur sa mise en récit et la qualité des documents mis à disposition du public (par exemple, veiller à la cohérence entre le résumé non technique et les autres documents).

L'approbation de ce projet, structurant pour votre collectivité, vous permettra d'endosser le rôle de coordinateur de la transition écologique, à l'échelle de votre territoire. Vous noterez également la nécessité de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour votre collectivité dès que votre territoire aura dépassé le seuil des 50 000 habitants.

Les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et de la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse de votre projet et pour continuer à vous accompagner dans sa mise à jour.

Je vous prie de croire, madame la présidente, à l'expression de mes respectueux hommages.

Madame Christelle BRAUD

Présidente de la communauté de communes Sèvre et Loire
1 Place Charles de Gaulle
44330 Vallet

Le préfet

Le Préfet

Fabrice RIGOULET-ROZE



Tél : 02.72.74.73.00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2